

# ÉTHIQUOMÈTRE

## INFORMATION ET VALORISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Évaluer nos pratiques professionnelles sur l'échelle éthique



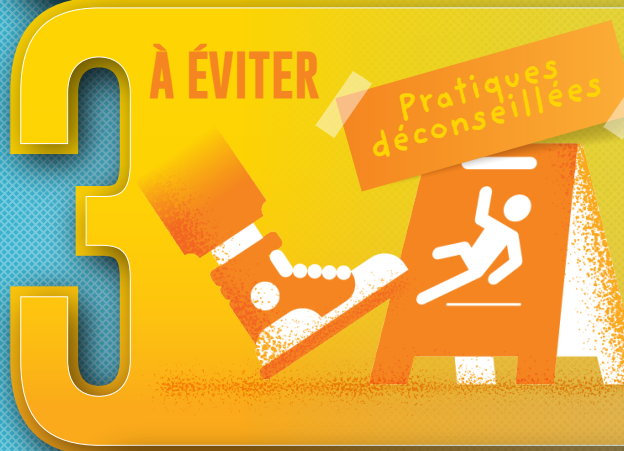
### SANS RÉSERVE

- Respecter la **pluralité des points de vue** et indiquer leur existence
- Vérifier **les informations** et les sourcer avant de les publier
- Référencer **les auteurs** et gérer **leurs droits**
- Éclairer **les enjeux collectifs** (environnement, civisme, prévention, santé...) et contribuer au débat public
- Produire une information qui **favorise la participation des habitants**
- Faire valider par l'exécutif et/ou le cabinet **une charte éditoriale** qui garantit un équilibre entre la diffusion de l'information service et la valorisation de l'action publique
- Se concerter avec ses partenaires pour **éviter la superposition, voire la contradiction des messages**
- Recourir aux principes rédactionnels du **langage clair**, facile à lire et à comprendre



### AVEC PRÉCAUTION

- Publier des **informations relatives à la mise en œuvre du mandat en cours**
- Utiliser **l'intelligence artificielle pour produire des contenus**, en l'indiquant aux lecteurs
- Faire des choix éditoriaux et **orienter les sujets** pour les rendre plus attractifs
- S'adresser de façon adaptée à chaque famille de public pour s'assurer d'une **bonne réception des messages**
- Classer les **informations par ordre d'importance** pour l'intérêt général
- Valoriser les **informations favorables ou positives** pour le territoire



### À ÉVITER

- Gommer les informations négatives** pour la collectivité publique
- Reformuler de façon plus positive** les propos recueillis
- Omettre des faits** permettant d'éclairer les citoyens
- Sortir les images de leur contexte** ou ne pas les légender
- Utiliser des contenus **générés par l'intelligence artificielle sans le mentionner**
- Placer des **images des élus de façon abusive** dans tous les supports



### FAUTIF

- Placer une **tribune de la majorité face à la libre expression des élus de la minorité**
- Valoriser la gestion ou les réalisations des élus (hors période de restriction) en vue de **favoriser leur future campagne électorale**
- Choisir de façon partisane des **chiffres ou des indicateurs non représentatifs pour tromper les lecteurs**
- Automatiser la production et l'édition de contenus par intelligence artificielle**



### ILLÉGAL

- S'éloigner des faits et les travestir** afin de favoriser la gouvernance
- Utiliser des images, musiques et textes **sans reconnaître les droits associés**
- Déformer des propos et/ou les sortir de leur contexte **afin de troubler les lecteurs**
- Provoquer du harcèlement** en ciblant des personnes ou des organisations
- Relayer sciemment de fausses informations** et renforcer les théories complotistes
- Modifier les images en faisant disparaître des éléments ou des personnes**
- Fabriquer de **fausses informations ou images** afin d'abuser l'opinion publique



## LES ÉTHIQUOMÈTRES DE LA COMMUNICATION PUBLIQUE

À travers des exemples concrets, positionnez vos actions de communication publique selon qu'elles respectent les valeurs d'égalité, d'intérêt général et de transparence. Sachez auto-diagnostiquer des écarts, induits par méconnaissance ou par des intentions hiérarchiques d'instrumentaliser la communication publique et allant jusqu'à provoquer des troubles à l'ordre public. La répétition d'écart peut vous permettre d'alerter et d'obtenir de l'aide.



Sur [www.cap-com.org](http://www.cap-com.org), complétez votre évaluation avec :

- les éthiquomètres « Marchés publics de communication » et « Transparence de l'action publique »
- les références aux textes-cadres : le code général des collectivités territoriales, les droits, obligations et

déontologie des fonctionnaires, le code général des marchés publics, la loi informatique et libertés ...

**CAP'COM**